

Ambassade de France au Nigeria
Antenne de Lagos - Service économique régional d'Abuja

NIGERIA

Lagos : un laboratoire du secteur des déchets en Afrique, porteur d'opportunités

Avec plus de 13 500 tonnes de déchets produits par jour, l'État de Lagos est confronté à un défi majeur de gestion des déchets. Seul un tiers de ces volumes serait collecté, tandis que la croissance démographique et l'urbanisation rapide accentuent la pression sur des systèmes déjà marqués par le poids du secteur informel, l'insuffisance des infrastructures de collecte et de traitement ainsi qu'un sous-financement chronique. L'intervention d'acteurs privés pour le développement de grandes infrastructures de valorisation et de traitement des déchets demeure encore limitée, malgré de réelles opportunités. L'État de Lagos cherche à accélérer la transformation du secteur, comme le montrent les MoU signés ces derniers mois et les ambitions du Gouverneur Babajide Sanwo-Olu. Par l'ampleur des défis, Lagos s'impose ainsi comme un terrain d'expérimentation privilégié pour les solutions de collecte, de recyclage et de valorisation des déchets, dont les enseignements pourraient être transposés à d'autres métropoles africaines et mondiales.

I/ La gestion des déchets à Lagos : un enjeu colossal

L'État de Lagos, zone urbaine la plus peuplée du Nigeria, génère plus de 13 500 tonnes de déchets par jour, dont seulement un tiers (4 200 tonnes) seraient collectées. Une grande partie finit dans les canaux et lagunes plutôt que dans les sites de dépôt prévus, obstruant les voies d'eau et provoquant des inondations. De plus, l'utilisation des déchets pour la cuisson accroît la pollution et aggrave les problématiques de santé publique, pour un coût social estimé à au moins 218 M USD par anⁱ. **L'enjeu de la gestion des déchets est crucial et devrait s'accroître alors que l'urbanisation croît de 3,8 % chaque année** sous le double phénomène de l'exode rural - on estime que 2000 personnes arrivent chaque jour à Lagos depuis le reste du pays - et de l'expansion démographique du pays (taux de fécondité de 4,5 enfants par femme en moyenne).

La collecte des déchets est insuffisante et la couverture territoriale très limitée. La LAWMA (Lagos Waste Management Authority) collabore avec 487 entreprises privées pour la collecte des déchets à Lagos. Un tiers des 900 camions compacteurs est détenu par le gouvernement. Le secteur compte plus de 3 500 employés, mais de nombreuses petites entreprises non enregistrées opèrent encore, freinées par des coûts de formalisation élevés (jusqu'à 50 M NGN pour posséder les 2 camions nécessaires à l'enregistrement en tant qu'opérateur privé). S'agissant de la politique de tri, malgré le lancement par l'État de Lagos du programme « Buy LAWMA Bin », qui oblige les ménages à acheter un bac de tri réglementé (₦50 000, soit plus de 35 USD), le coût est inaccessible pour la majorité des habitants peu sensibilisés. La couverture géographique reste inégale : seules 63 % de la zone métropolitaine est desservie par les réseaux formels de collecte, et la part exacte assurée par les opérateurs privés reste non documenté en raison d'absence de suivi des contrats et de transparence. Les zones les plus modestes, où il est difficile de collecter les redevances, restent moins bien desservies voire marginalisées. Enfin, les routes dégradées, le matériel vétuste, insuffisant et non adaptéⁱⁱ, l'insuffisance de l'infrastructure de collecte, de tri et d'élimination des déchets, la faiblesse et la saturation des sites de dépôt, le manque d'usines ou d'entreprises de recyclage freinent l'intervention du secteur privé.

II/ ... Qui fait face à des faiblesses institutionnelles et de financement

La gestion des déchets est une compétence partagée au Nigeria, le niveau fédéral fixant les politiques nationales, les objectifs et les normes environnementales, et les États fédérés assurant la mise en œuvre opérationnelle. Quelques politiques nationales et initiatives se démarquent (Annexe 5) - comme la politique nationale des déchets solides (2018) et la politique nationale de gestion des déchets plastiques (2020) qui fixent des objectifs ambitieux témoignant de la volonté des autorités de structurer le secteur. Mais dans

l'ensemble, c'est l'absence de stratégie cohérente, la délicate mise en œuvre du cadre légal et réglementaire et l'image d'un écosystème fragmenté, ayant besoin de se structurer et sous-financé qui domine.

La gestion efficace des déchets solides bute par ailleurs sur (i) le manque de capacité budgétaire de l'État de Lagos ; (ii) une faible participation du secteur privé ; (iii) une récupération insuffisante des coûts. Dans l'État de Lagos, 1,7 % du budget total en 2021 était consacré à la gestion des déchets, contre 10 à 20 % dans des pays comparables. Par ailleurs, compte tenu du faible nombre de ménages bénéficiant des services formels de collecte (11 %) et le montant réduit des redevances (paiement médian de 500 NGN par mois), elles ne couvrent qu'une faible part des coûts. Ce sous-financement n'est pas aidé par l'absence d'objectifs financiers précis en matière d'investissement ou de dépenses opérationnelles dans les politiques nationales.

Ces difficultés n'empêchent pas plusieurs initiatives privées à petite échelle de voir le jour — usines de récupération des matériaux (Solous), de compostage (Ikorodu) et de biogaz (Ikosi, Ikorodu). Le secteur sidérurgique tire profit du recyclage des métauxⁱⁱⁱ, tandis que le recyclage textile demeure marginal^{iv}.

II/ La filière plastique, un exemple des difficultés de gestion et valorisation des déchets

Les seuls déchets plastiques représentent 15 à 23 % des déchets générés chaque année à Lagos, soit environ 30 kg par habitant et par an, quatre fois la moyenne nationale. Si la majorité de ces déchets plastiques n'est pas collectée, le reste est majoritairement jeté dans les décharges sans tri, ni valorisation^v. Sans économie circulaire, on peut estimer le manque à gagner lié aux déchets plastiques à 220 M USD/an.

De nombreux acteurs opèrent en silos, de manière fragmentée et souvent informelle, se structurant entre : (i) des collecteurs, collectifs informels qui revendent les déchets à des intermédiaires ou à des recycleurs; (ii) des agrégateurs/intermédiaires/recycleurs qui rachètent les déchets collectés, les nettoient, les recyclent et les vendent aux producteurs ; (iii) des exportateurs qui exportent le plastique collecté et agrégé/broyé vers l'UE ; (iv) des producteurs/recycleurs qui rachètent les déchets collectés, parfois déjà recyclés, avant de les réutiliser ; (v) des acteurs d'éducation, de sensibilisation et des plateformes cherchant des sources de financement pour cet écosystème.

Ces acteurs travaillent souvent en mauvaise entente, les tensions se cristallisant autour des mécanismes de prix^{vi}, ces derniers ayant beaucoup baissé ces dernières années au regard de la faible demande locale pour les produits recyclés en raison de (i) l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat, (ii) des prix très faibles des résines de plastiques vierges aujourd'hui importées, (iii) l'absence de mécanisme d'incitation pour les producteurs et les consommateurs à utiliser du plastique recyclé. Outre les problèmes logistiques et de fragmentation du secteur, ces difficultés à valoriser économiquement les déchets questionnent la valeur économique future de cette filière sur le marché intérieur.

Selon de nombreux producteurs, notamment internationaux qui doivent satisfaire des standards exigeants, la structuration des principes de responsabilité élargie du producteur (REP) permettra d'encourager la participation financière du privé^{vii}. Si un tel système a été introduit en 2014 dans 3 secteurs (batteries ; équipements électriques ; alimentation et boissons), le système repose sur une base volontaire, à l'exception du secteur des équipements électriques^{viii}.

III/ Des initiatives politiques croissantes de l'État de Lagos et de MoU avec des entreprises privées porteuses d'opportunités

Le ministère de l'Environnement de l'État de Lagos (LS-MoEnv) et la Lagos Waste Management Authority (LAWMA) ont pris des mesures pour relever les défis liés à la gestion des déchets. L'État de Lagos envisage par exemple de rendre obligatoire la REP. Par ailleurs, depuis juillet 2025, le gouvernement de l'État de Lagos interdit l'utilisation et la distribution des plastiques à usage unique (SUP) de moins de 40 microns d'épaisseur, bien que certaines exemptions demeurent. L'application d'une telle réglementation demeure toutefois délicate puisque certains producteurs ont déplacé une partie de leurs activités dans l'États limitrophe d'Ogun, et de tels plastiques continuent ainsi de circuler à Lagos.

Pour pallier au manque de financements publics, les autorités de Lagos cherchent à nouer des partenariats avec des entreprises privées pour qu'elles récupèrent et utilisent directement les déchets dans leurs activités (Annexe 3 – Liste MoU) mais les incitations demeurent limitées à ce stade. A titre

d'exemple, un MoU a été signé en février 2025 entre Lagos et Lafarge Africa Plc (filiale du groupe chinois Huaxin) afin que Lafarge collecte et traite des déchets non recyclables et combustibles, les achemine vers son usine d'Ewekoro, dans l'État d'Ogun, pour alimenter ses fours à ciment comme substituts aux énergies fossiles.

Les autorités se montrent aussi particulièrement intéressées par les projets de transformation des déchets en énergie (usines de biogaz, incinérateurs), porteur d'opportunités pour les entreprises françaises sous réserve de modèle économique viable. Ces projets nécessitent des garanties publiques en matière (i) de volumes de déchets à traiter (volume qui conditionne la taille et la typologie de l'infrastructure de traitement) et (ii) des tarifs d'achat garantie du gaz ou de l'électricité, ainsi que des redevances publiques (gate fee) à la tonne. Or, l'État de Lagos ne semble pas en mesure actuellement de garantir des volumes de déchets à traiter en raison des problèmes liés à l'écosystème de collecte. De telles infrastructures nécessitent de lourds investissements initiaux et de maintenance que la seule vente d'énergie ne peut pas couvrir (moins de 20 % des coûts couverts). Par ailleurs, cela pose la question des tarifs garantis (*feeding tariffs*), de l'indexation des prix sur l'inflation ou encore du raccordement de l'infrastructure au réseau de distribution. Ainsi, à moyen-long terme, dans le cadre de son développement urbain et de coordination accrue entre les acteurs, Lagos pourrait fournir des opportunités pour des projets de traitement des déchets aux grandes entreprises françaises.

ⁱ <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099101824172020522/pdf/P176178-eb74458c-6496-457f-84b0-f525451f4014.pdf>

ⁱⁱ Dans certains cas, les collecteurs doivent vider les bacs au sol avant de ramasser manuellement les déchets pour les charger dans les camions, ce qui ralentit les opérations et entraîne des problèmes de propreté supplémentaires. De plus, les camions ne sont pas souvent équipés de compartiments séparés pour assurer le tri durant le transport. Enfin, les véhicules restent bloqués sur les décharges, en raison de la boue, de crevaisons, ou de l'absence de rampes de déchargement, cette opération peut donc prendre plusieurs heures. L'utilisation de camions anciens entraîne des pannes fréquentes, provoquant une accumulation des déchets et une salissure des routes.

ⁱⁱⁱ Deux usines sont implantées à Lagos pour utiliser ces ferrailles dans la production industrielle.

^{iv} Il n'existe qu'une seule grande usine de recyclage textile au Nigeria, basée à Kaduna.

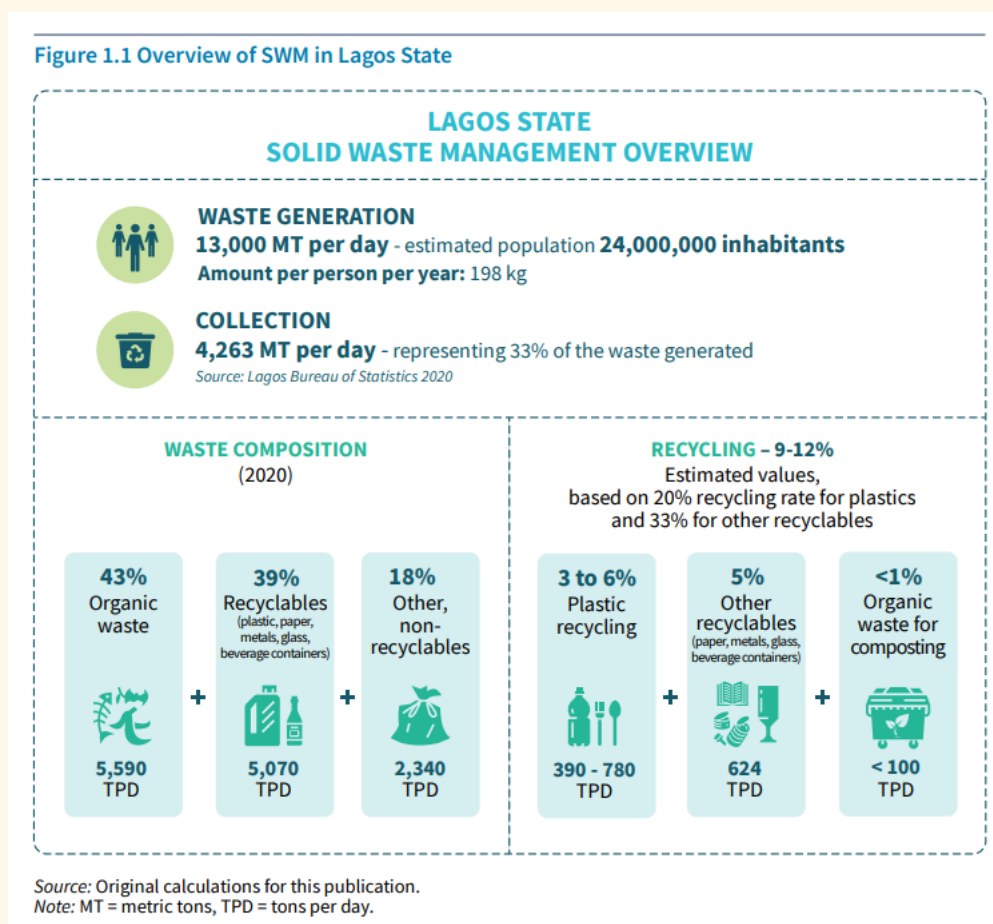
^v On compte actuellement trois stations de transfert opérationnelles, chacune ayant une capacité de 1 000 tonnes par jour (TPD), ainsi que trois autres stations actuellement en construction. Elles font l'objet d'une modernisation visant à y intégrer des activités de valorisation des ressources

^{vi} Les collecteurs, opérant avec des marges très faibles, subissent de plein fouet une forte volatilité des prix, notamment pour les déchets plastiques, tandis que les recycleurs ont besoin de flux réguliers, propres et constants pour rentabiliser leurs équipements industriels. Les intermédiaires nombreux réduisent les marges, surtout pour le plastique avec un écart de seulement 90 NGN/kg entre récupérateurs et acheteurs finaux. L'absence de régulation des prix et de mécanismes d'incitation pénalise les récupérateurs, affaiblissant leur rôle dans la chaîne de valeur. Par exemple, la filière la plus structurée, celle du PET, est aujourd'hui fragilisée. Longtemps, l'activité de collecte des déchets plastiques a été soutenue par l'exportation des plastiques recyclés vers l'Europe, mais les prix ont depuis énormément baissé. Le prix PET recyclé a été divisé par 2 selon les producteurs/recycleurs : de 800 à 400 NGN par kg (de 48 à 24 centimes d'euros), voire moins. Les pratiques de fixation des prix, peu transparentes, par certains recycleurs et agrégateurs augmentent les fluctuations. À terme, cette baisse des prix en Europe peut toutefois constituer une opportunité pour le marché domestique en termes de structuration de la filière du recyclage et de valorisation des déchets.

^{vii} La mise en œuvre effective d'un système de REP obligatoire pour les emballages plastiques, permettant la collecte de contributions financières auprès des producteurs, importateurs et propriétaires de marques, puis leur redistribution aux différents acteurs de la chaîne de valeur des déchets plastiques, favoriserait significativement l'amélioration de la gestion des déchets et de la protection de l'environnement dans le pays. Un tel dispositif permettrait de créer des conditions de concurrence uniques et équitables entre l'ensemble des acteurs. La REP, en encourageant l'éco-modulation, inciterait ainsi les producteurs à concevoir des produits recyclables et, à travers les obligations d'incorporation de contenu recyclé, permet de stimuler la demande en matières recyclées. L'ensemble de ces mécanismes contribuerait au développement des filières de collecte et de recyclage, ainsi qu'à la modernisation des infrastructures. Enfin, la REP améliorerait globalement la gestion des déchets et la réduction des mises en décharge, en décourageant les pratiques consistant à ne collecter que les plastiques ayant une valeur marchande.

^{viii} Le secteur de l'alimentation et des boissons est réuni dans la Food and Beverage Recycling Alliance (FBRA) ; le secteur des équipements électriques et électroniques est réuni dans l'E-waste Producer Responsibility Organisation Nigeria (EPRON) ; et le secteur des batteries est réuni dans l'Alliance for Responsible Battery Recycling (ARBR). La FBRA et l'ARBR fonctionnent comme des dispositifs volontaires, seule la responsabilité élargie des producteurs pour les équipements électriques et électroniques est devenue obligatoire au Nigeria.

ANNEXE 1 : Vue d'ensemble des chiffres clés de la gestion des déchets solides à Lagos



ANNEXE 2 : Chiffres clés des problématiques liés aux déchets à l'échelle du Nigeria

Seuls 11 % des ménages ont accès à un service formel de collecte des déchets au Nigeria, dont 5 points de pourcentage (ppt) collectés par une entreprise privée, 4 ppt par le gouvernement, et 2 ppt qui utilisent les bacs fournis par les autorités publiques. Les 89 % restants se débarrassent de leurs déchets de manière informelle, soit en les jetant dans la brousse ou dans la rue, soit en les brûlant. Le secteur des déchets représente ainsi 9,4 % des émissions de gaz à effet de serre du Nigeria qui est par ailleurs le 9^e pays au monde contribuant le plus à la pollution plastique, avec 2,5 M de tonnes métriques de déchets plastiques par an.

ANNEXE 3 : Initiatives de l'État de Lagos et MoU signés avec plusieurs entreprises privées

Plusieurs protocoles d'accords (MoU) ont été signés, notamment lors du Lagos International Climate Summit qui s'est tenu les 6 et 7 novembre 2025, entre l'État de Lagos et des entreprises privées pour atténuer la problématique des déchets et contribuer au développement de l'économie circulaire :

- HAK Waste Limited (Inde) mettra en place un système circulaire de recyclage et de récupération des contenants de boissons, basé sur un modèle de consigne et soutenu par le mécanisme de responsabilité élargie du producteur (REP) ;

- Haggai Logistics Limited (Nigeria) créera une installation de pointe pour la collecte et le recyclage des pneus en fin de vie, utilisant des technologies modernes garantissant un traitement sûr et efficace ;
- Mondo 4 Africa (association à but non lucratif basée en Espagne et entreprise sociale au Nigeria) convertira les déchets plastiques non recyclables en carburant durable et en d'autres ressources utiles, grâce à une technologie respectueuse de l'environnement ;
- Proganics Limited (Nigeria) transformera les déchets organiques en matières riches en protéines à l'aide de biotechnologies.

D'autres MoU ont été signés :

- Un avec Lafarge Africa Plc en février 2025 ;
- Un autre MoU a été signé en mai 2024 avec l'entreprise néerlandaise Harvest Waste qui s'est engagée à construire une usine de valorisation énergétique des déchets capable de produire entre 60 et 75 MW d'électricité. Ce projet semble retardé et pourrait évoluer vers le fait que Harvest Waste fournisse uniquement les technologies clés ;
- Un MoU pour une fonderie de déchets électroniques a été signé avec l'entreprise néerlandaise Closing the Loop en juillet 2024. La localisation du site n'a pas encore été identifiée.

Une usine de biogaz capable de transformer les déchets de fruits en énergie propre a été inaugurée en 2025, issue d'un partenariat entre l'Etat de Lagos et C40 Cities. Cette installation de biogaz, située au marché de fruits d'Ikosi Isheri, est un projet qui doit convertir chaque jour 500 kilogrammes de déchets de fruits en énergie propre. Cette énergie verte alimentera l'éclairage public du marché, servira de carburant de cuisson pour les vendeurs de nourriture, et fournira une station de recharge pour les commerçants. Même les sous-produits de ce processus (digestats), doivent être valorisés comme engrais naturel pour les agriculteurs.

ANNEXE 4 : Le cadre de partenariat entre la LAWMA et les entreprises privées de collecte des déchets

La LAWMA (Lagos Waste Management Authority) a fait appel à des entreprises privées pour assurer la collecte, le transport et la facturation des services de gestion des déchets.

La structure de participation du secteur privé (PSP) mise en place pour la gestion des déchets comprend deux volets :

- Les opérations commerciales ;
- Les opérations domestiques.

Chaque entrepreneur privé est responsable d'un certain nombre de foyers dans une zone de service donnée, et les tarifs facturés aux usagers sont approuvés par la LAWMA.

L'agence applique deux modèles d'engagement :

1. Le modèle contractuel : la LAWMA perçoit directement les redevances auprès des usagers, puis verse une commission convenue à l'opérateur.
2. Le modèle de franchise : l'opérateur privé perçoit lui-même les redevances et reverse une part fixe à la LAWMA.

Cependant, dans les zones à faibles revenus, les opérateurs franchisés rencontrent des difficultés à collecter les paiements, et cherchent donc à passer au modèle contractuel, jugé plus stable financièrement.

Dans certaines zones spécifiques, comme les marchés publics, la LAWMA assure directement la collecte des déchets et des revenus. Les opérateurs privés, quant à eux, déposent les déchets collectés dans les stations de transfert et décharges gérées par la LAWMA dans l'État de Lagos.

ANNEXE 5 : Éléments clés sur la répartition des compétences en matière de gestion des déchets au Nigeria, ainsi que sur les principales nationales politiques adoptées

La gestion des déchets au Nigeria est une compétence partagée entre le gouvernement fédéral, les États fédérés et les collectivités locales. Le Ministère fédéral de l'Environnement (FMEnv) et la National Environmental Standards and Regulations Enforcement Agency (NESREA) fixent les politiques nationales et les normes environnementales, tandis que les États fédérés au travers de leurs agences publiques, comme la Lagos Waste Management Authority (LAWMA), assurent la mise en œuvre opérationnelle et la supervision des acteurs privés. Ce chevauchement institutionnel, dans un contexte de faible coordination, complique la mise en œuvre du cadre légal et réglementaire.

La politique nationale des déchets solides (2018) ainsi que la politique nationale de gestion des déchets plastiques (2020) fixent des cibles ambitieuses : 40 % de détournement des déchets de l'enfouissement, 20 % de compostage et 15 % de recyclage d'ici 2030 pour la première, et taux de recyclage de 75 % des déchets d'emballages d'ici 2030 pour la seconde. Pour autant, le chemin critique pour atteindre ces objectifs n'est pas décliné en une stratégie nationale cohérente de gestion des déchets solides municipaux, intégrant à la fois les enjeux économiques et le développement durable, ce qui limite la planification, associée à une budgétisation des politiques publiques, leur articulation ainsi que le suivi des progrès.

En matière de déchets plastiques, les autorités se sont saisies du sujet récemment à travers différentes politiques attestant de la volonté de structuration du secteur : adoption des lignes directrices sur la responsabilité élargie du producteur (2014), des normes des produits PET (Polytéréphtalate d'éthylène - le plastique résistant et transparent couramment utilisé pour les bouteilles et ou les emballages fins) recyclés (2019), de la politique nationale sur les déchets plastiques (2020) et lancement du programme national pour l'économie circulaire (2020). Par ailleurs, un projet de loi visant à interdire l'utilisation, la fabrication, l'importation et la vente de sacs plastiques dans le pays a été présenté à l'Assemblée nationale en 2019, il est au point mort. Ces initiatives posent les bases d'un cadre plus durable, mais leur mise en œuvre effective reste le principal défi et comporte de nombreuses limites, notamment la nature de l'écosystème des déchets.

De plus, les politiques nationales, comme la Politique nationale nigériane de gestion des déchets plastiques (NPPWM), ne fixent pas d'objectifs financiers précis, ni en matière d'investissement ou de dépenses opérationnels. Les fonds alloués à la gestion des déchets par les gouvernements des États sont principalement consacrés au paiement des salaires, à la maintenance des équipements et à l'achat de carburant. Par ailleurs, la stratégie tarifaire nationale du secteur des déchets solides municipaux au Nigeria demeure floue, et la Politique nationale sur la gestion des déchets solides de 2018 n'évalue pas la nécessité d'établir un système national incitant les autorités locales à appliquer des stratégies tarifaires.

ANNEXE 6 : Prérogatives de la NESREA

La NESREA (National Environmental Standards and Regulations Enforcement Agency) agit comme régulateur économique dans le domaine de l'environnement au Nigeria. Elle est une autorité pleinement habilitée à conseiller le gouvernement sur la stratégie nationale et la législation environnementale. Ses missions principales sont :

- Garantir un accès équitable aux services publics environnementaux ;
- Encourager l'investissement dans les infrastructures ;
- Préserver la neutralité du marché ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale de gestion des déchets solides (NPSWM) de 2018 ;
- Et protéger le droit du public à un environnement propre et sain.

ANNEXE 7 : Historique des politiques nationales du Nigeria liées à la gestion des déchets solides

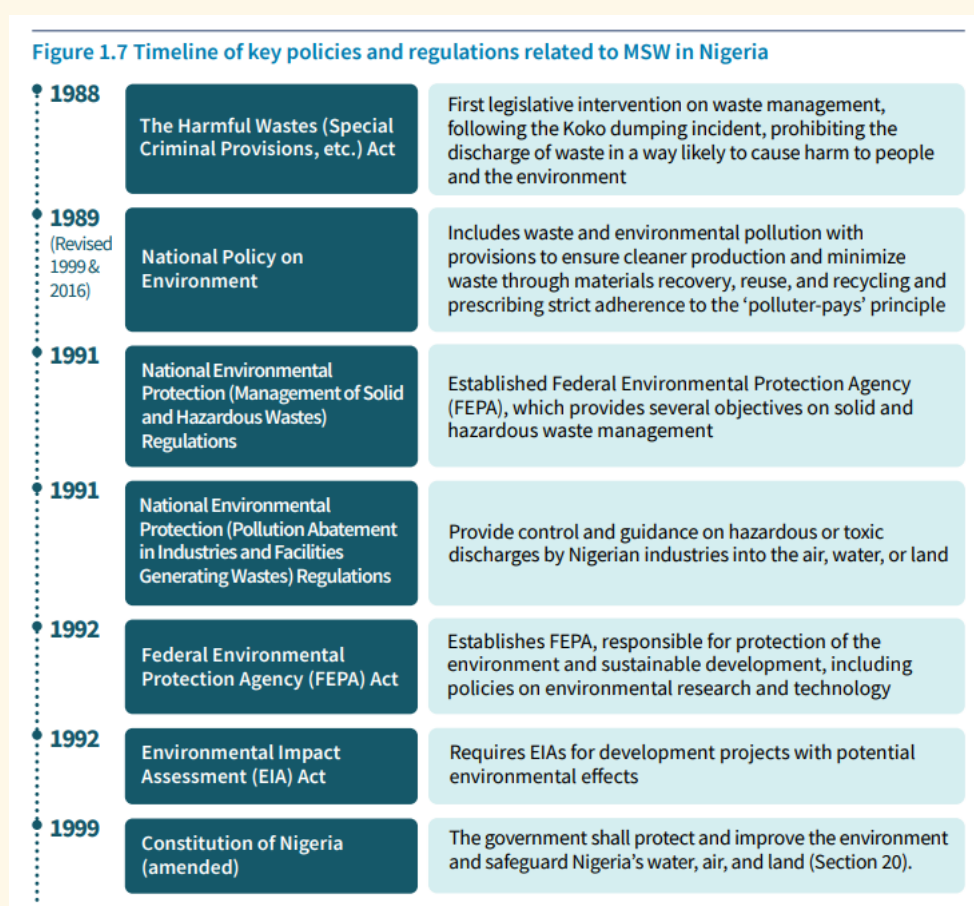


Figure 1.7 Timeline of key policies and regulations related to MSW in Nigeria (contd.)

2002	Environmental Guidelines and Standards for the Petroleum Industry in Nigeria - 1991 (revised in 2002)	Standards for environmental pollution abatement and monitoring procedures
2005	Policy Guidelines on Solid Waste Management	Explains how MSW should be organized, responsible organizations, stakeholder roles with emphasis on the private sector to improve public health through efficient MSW methods
2007	NESREA Act	Principal legislation on environmental protection in Nigeria, which established NESREA to replace FEPA
2007	Nigerian Maritime and Safety Administration (NIMASA) Act	Established NIMASA with the responsibility to regulate and prevent marine pollution
2007	Merchant Shipping Act	Makes provisions for preventing pollution from ships, including the application of specific international conventions and agreements
2009	National Environmental (Sanitation and Wastes control) Regulations	Relate to specific environmental issues and several categories of waste, with reference to end of life, hazardous, healthcare, industrial, solid, and packaging waste, among others
2009	National Environmental (Food, Beverages, and Tobacco Sector) Regulations	Prevent and minimize pollution from operations and ancillary activities from food, beverage, and tobacco companies
2009	National Environmental (Chemicals, Pharmaceuticals, Soap, and Detergent Manufacturing Industries) Regulations	Prevent and minimize pollution from operations and ancillary activities from pharmaceutical, soap, and detergent manufacturing industries
2011	National Environmental (Domestic and Industrial Plastic, Rubber and Foam Sector) Regulations	Prevent and minimize pollution from operations and ancillary activities of the domestic and industrial plastic, rubber, and foam sectors
2011	National Environmental (Construction Sector) Regulations	Prevent and minimize pollution from construction, decommissioning, and demolition activities and compliance with duty of care concerning generation, transportation, and disposal of waste
2011	National Environmental (Electrical/Electronic Sector) Regulations	Prevent and minimize pollution from operations and ancillary activities of the electrical and electronic sector, based on a life cycle approach and cover all aspects from 'cradle to grave'

Figure 1.7 Timeline of key policies and regulations related to MSW in Nigeria (contd.)

2011	National Environmental (Base Metal, Iron and Steel Manufacturing/Recycling Industries Sector) Regulations	Prevent and minimize pollution from operations and ancillary activities of base metals, iron, and steel manufacturing/recycling industry sectors in Nigeria
2013	National Healthcare Waste Management Policy	Addresses unsafe injections and poor healthcare waste (HCW) management practices, particularly among health workers, patients, and the wider community
2013	National Environmental (Motor Vehicle and Miscellaneous Assembly Sector) Regulations	Prevent and minimize pollution and waste from related activities, based on the life cycle approach and cover all aspects from 'cradle to cradle'
2013	Merchant Sea Dumping Regulations	Related to the London Protocol (1996) on marine dumping of waste and rules and guidelines for dumping permits and hierarchy of waste management options
2014	EPR Programme in Nigeria - Operational Guidelines	Facilitate the implementation of the EPR programs in various relevant environmental regulations; intended as a reference guide for all stakeholders
2016	National Policy on the Environment (Revised)	Facilitate the implementation of the EPR programs in various relevant environmental regulations; intended as a reference guide for all stakeholders
2018	NPSWM	Guides effective and sustainable management of waste, ensuring compliance with international best practices (revised in 2020)
2020	National Policy on Occupational Safety and Health	Related to safety and health of workers at workplaces, particularly those who are exposed to hazardous waste

Note: EPR = extended producer responsibility, MSW = municipal solid waste, NESREA = National Environmental Standards Regulations and Enforcement Agency.

ANNEXE 8 : Historique des politiques nationales du Nigeria liées à la gestion des déchets plastiques

Figure 2.3 Timeline of plastic-related policies in Nigeria

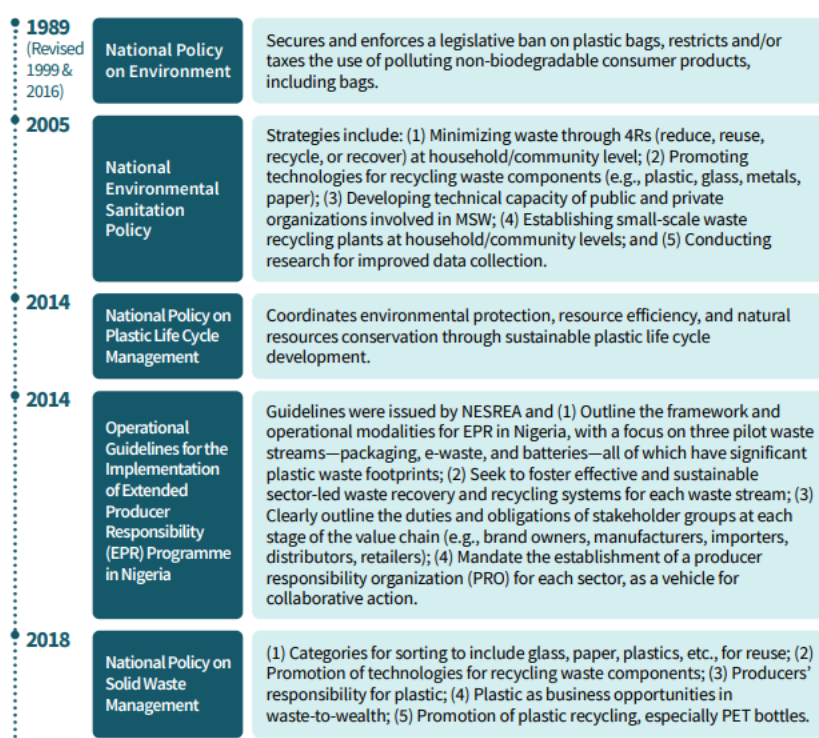


Figure 2.3 Timeline of plastic-related policies in Nigeria (contd.)

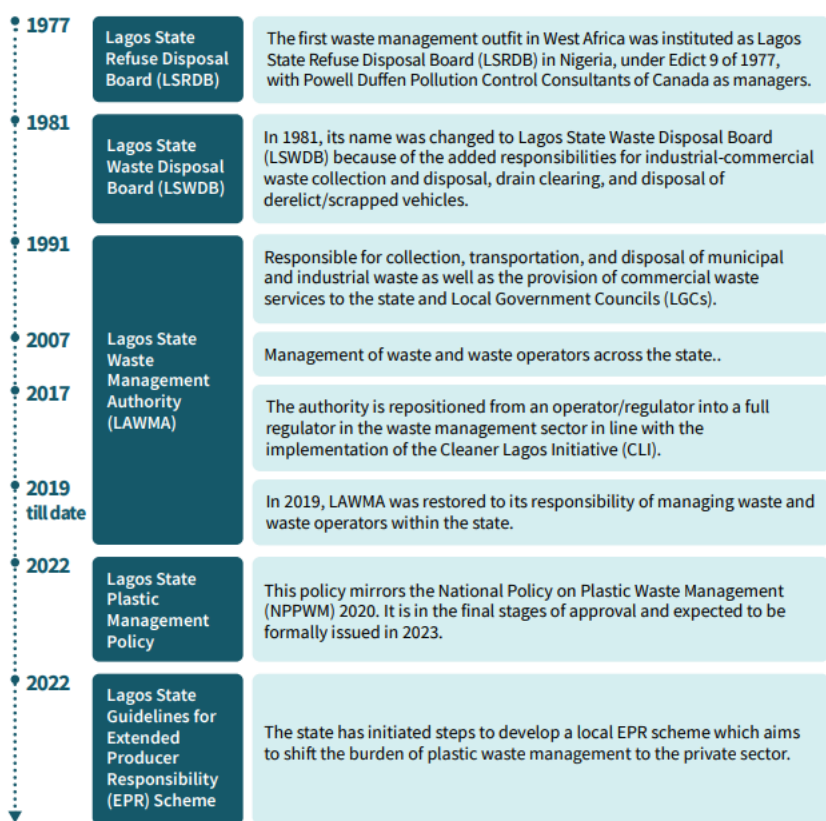


Source: Adapted from UNIDO 2021.

Note: DRS = deposit refund scheme, EPR = extended producer responsibility, EPS = Expanded Polystyrene, MSW = municipal solid waste, NESREA = National Environmental Standards Regulations and Enforcement Agency, PET = polyethylene terephthalate, PRO = producer responsibility organization, rPET = recycled polyethylene terephthalate, SUP = single-use plastic.

ANNEXE 9 : Historique des politiques de Lagos en matière de déchets solides et plastiques

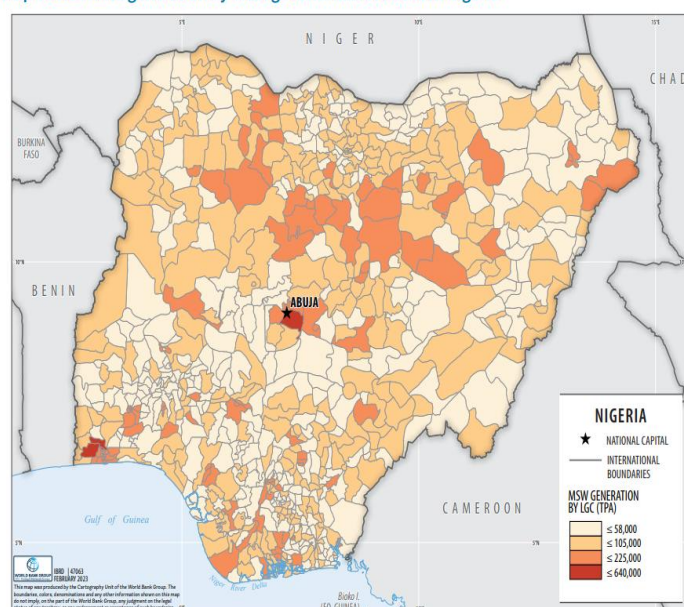
Figure 1.6 Timeline of Lagos State MSW activities



Source: Adapted from UNIDO 2021.

ANNEXE 10 : Génération de déchets solides au Nigeria par gouvernement local

Map TS1.2 Waste generation by local government councils in Nigeria



ANNEXE 11 : Estimation des fuites de déchets plastiques dans les points d'eau de Lagos

